

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
République Algérienne Démocratique Et Populaire  
=====000=====

MINISTERE DES FINANCES  
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

وزارة المالية  
المديرية العامة للضرائب

**AVIS AUX SOCIETES**  
**RELEVANT**  
**DE LE DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES**

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des sociétés relevant de la compétence de la Direction des Grandes Entreprises que le module du site web dédié au télépaiement [www.jibayatic.dz](http://www.jibayatic.dz) est momentanément suspendu durant le mois de janvier 2019 et ce, en prévision de la mise en exploitation, dans les jours à venir, d'un nouveau site web offrant **plus de fonctionnalités et d'évolutivités**.

Aussi, les sociétés concernées sont invitées à déposer **au niveau de la recette DGE, à titre exceptionnel**, leurs déclarations fiscales G50 de ce mois et de procéder au paiement des impôts et taxes dus au niveau de la caisse de la DGE.

Toutefois, il importe de vous préciser que le site WEB dédié à la télé-déclaration sera fonctionnel durant ce mois et ce pour les besoins de répartition de la TAP qui doit être déclarée sur site par commune.

Pour d'éventuelles précisions, vous pouvez prendre attache avec le service d'accueil de la DGE ou par téléphone aux numéros suivants :

**023.38.11.59**  
**023.38.11.54**

S'agissant des modalités d'utilisation du nouveau site, un DVD sera remis aux représentants des sociétés concernées ainsi que les nouveaux mots de passe lors du dépôt de leurs déclarations fiscales G50, soit au plus tard **le 20 Janvier 2019.**

Nous nous excusons pour les éventuelles gênes induites par ce changement.